

Analyse démontrant la conformité au *Règlement sur les déclarations d'intérêt public*

Un urbaniste professionnel certifié (UPC) peut présenter son analyse sous différents formats, mais il doit s'assurer de fournir les éléments suivants :

1. une liste des déclarations d'intérêt public appuyées par le document;
2. des explications indiquant comment le document appuie chaque déclaration d'intérêt public.

Le *Règlement sur les déclarations d'intérêt public* comprend cinq déclarations, accompagnées des politiques qui s'y rapportent. L'analyse qui suit devrait indiquer clairement les déclarations appuyées par le document et la façon dont le document les appuie.

Comment procéder : Cocher les déclarations appuyées et expliquer comment le document cadre avec chacune de celles-ci.

MODES DE PEUPEMENT

MP.1 Favoriser l'aménagement efficace et les modes d'utilisation des terres qui sont dans l'intérêt supérieur à long terme de la province, de ses gouvernements locaux et de ses résidents.

Le document répond à cette DIP parceque:

MP.2 Favoriser l'utilisation d'une gamme d'options relatives aux logements, notamment en ce qui a trait à la taille, au type, à la densité et à la conception de ceux-ci dans l'ensemble des communautés.

Le document répond à cette DIP parceque:

MP.3 Soutenir l'offre d'une gamme de logements abordables dans l'ensemble des communautés.

Le document répond à cette DIP parceque:

<input type="checkbox"/>	<p>MP.4 Éviter les modes d'aménagement et d'utilisation des terres qui peuvent causer des problèmes environnementaux ou de santé et de sécurité.</p>
<p><i>Le document répond à cette DIP parceque:</i></p> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/>	
<input type="checkbox"/>	<p>MP.5 S'agissant de l'aménagement qui a lieu dans une communauté disposant d'infrastructures et de services publics ou dans laquelle de tels services et infrastructures sont prévus, favoriser l'aménagement dans des endroits où ces infrastructures et services sont disponibles ou prévus.</p>
<p><i>Le document répond à cette DIP parceque:</i></p> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/>	
<input type="checkbox"/>	<p>MP.6 S'agissant de l'aménagement qui a lieu dans une communauté dépourvue d'infrastructures et de services publics ou dans laquelle de tels services et infra-structures ne sont pas prévus, favoriser l'aménagement dans des endroits dotés de routes déjà construites et activement entretenues.</p>
<p><i>Le document répond à cette DIP parceque:</i></p> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/>	

<input type="checkbox"/>	MP.7 Favoriser l'utilisation d'une gamme d'options de transport, notamment le transport public, régional et actif.
--------------------------	---

Le document répond à cette DIP parceque:

<hr/>	
---	--

<input type="checkbox"/>	MP.8 Favoriser l'utilisation d'infrastructures vertes, notamment les terres résilientes face au climat.
--------------------------	--

Le document répond à cette DIP parceque:

<hr/>	
---	--

<input type="checkbox"/>	MP.9 Favoriser l'aménagement des centres-villes et des noyaux urbains par l'augmentation de la densité urbaine, l'aménagement de terrains intercalaires et la ré- habilitation de friches industrielles.
--------------------------	---

Le document répond à cette DIP parceque:

<hr/>	
---	--

AGRICULTURE

AA.1 Déterminer quelles sont les zones agricoles à fort rendement et leur accorder la priorité aux fins d'utilisation agricole et pour d'autres utilisations compatibles.

Le document répond à cette DIP parceque:

AA.2 Déterminer quelles sont les zones existantes et futures destinées à une utilisation piscicole et à une utilisation aquacole et leur accorder la priorité à ces fins et pour d'autres utilisations compatibles.

Le document répond à cette DIP parceque:

AA.3 Envisager des marges de recul, notamment réciproques, le cas échéant, entre les zones à utilisation agricole, à utilisation piscicole ou à utilisation aquacole et les zones utilisées à des fins incompatibles.

Le document répond à cette DIP parceque:

CHANGEMENTS CLIMATIQUES

<input type="checkbox"/>	CC.1 Favoriser les économies d'énergie, l'efficacité énergétique, l'amélioration de la qualité de l'air, l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation aux changements climatiques à l'aide de différents modes d'aménagement et d'utilisation des terres.
--------------------------	---

Le document répond à cette DIP parceque:

<input type="checkbox"/>	CC.2 Tenir compte de la façon dont le choix de l'emplacement et la conception des infrastructures peuvent améliorer les économies d'énergie, l'efficacité énergétique et la qualité de l'air ainsi que réduire au minimum les effets des changements climatiques sur la santé et sur la sécurité publique et accroître la résilience climatique.
--------------------------	---

Le document répond à cette DIP parceque:

ZONES INONDABLES ET ZONES À RISQUES NATURELS

ZR.1 Déterminer quelles sont les zones inondables et les zones à risques naturels à l'aide de la cartographie provinciale des risques d'inondation, de la cartographie provinciale de l'érosion et d'autres ressources.

Le document répond à cette DIP parceque:

ZR.2 Favoriser l'utilisation des terres et l'aménagement des zones qui ne sont pas inondables ou à risques naturels.

Le document répond à cette DIP parceque:

ZR.3 Favoriser l'utilisation des terres et un aménagement qui ne sont pas susceptibles d'accroître les dangers et les coûts associés aux inondations et aux risques naturels.

Le document répond à cette DIP parceque:

<input type="checkbox"/>	ZR.4 Favoriser l'utilisation des terres et un aménagement qui intègrent des mesures d'atténuation des inondations et des risques naturels ou qui sont appropriées pour les zones exposées aux risques naturels.
<i>Le document répond à cette DIP parceque:</i>	

RESSOURCES NATURELLES

RN.1 Déterminer quelles sont les zones d'exploitation des ressources naturelles et les zones écosensibles.

Le document répond à cette DIP parceque:

RN.2 Accorder la priorité aux zones d'exploitation des ressources naturelles pour ce qui est de l'extraction et de l'exploitation des ressources naturelles.

Le document répond à cette DIP parceque:

RN.3 Accorder la priorité aux zones écosensibles pour ce qui est de la conservation et de la protection.

Le document répond à cette DIP parceque:

<input type="checkbox"/>	RN.4 Envisager des marges de recul, notamment réciproques, le cas échéant, entre les zones d'exploitation des ressources naturelles ou les zones écosensibles et les zones utilisées à des fins incompatibles.
<i>Le document répond à cette DIP parceque:</i>	

